



MANSPACH

Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 avril 2024

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

10 AVR. 2024

ALA SOUS-PREFECTURE

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14
Absence : 1
Procuration : 0
Date de convocation : 27/03/2024

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN Adjoint,
MMES Marie-Paule BINDA, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND,
Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA
Absent excusé : M. Nicolas HANS

Délibération 7/2024

Objet : Vote du budget primitif 2024

Le Conseil municipal examine le budget primitif point par point et chapitre par chapitre aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il s'équilibre en section de fonctionnement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	708 410.04 €	708 410.04 €

Il présente un suréquilibre en section d'investissement comme suit :

Investissement (avec restes à réaliser)	366 534.05 €	454 530.09 €
---	--------------	--------------

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2024
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents y relatifs

Le budget est ainsi arrêté, voté par chapitres pour les deux sections.

Certifié exécutoire
Manspach, le 10.04.2024
Le Maire,
Daniel DIETMANN



Suivent les signatures au registre
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Daniel DIETMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.